

2023-00243780	0441005550	2022	EUR	23.0.3	m04-f	13/07/2023	21		A-ASBL 1
---------------	------------	------	-----	--------	-------	------------	----	--	----------

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Canal C**

Forme juridique : Association sans but lucratif

Adresse : Rue Eugène Thibaut

N° : 1

Boîte :

Code postal : 5000

Commune : Namur

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de

Liège, division Namur

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0441.005.550

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

19-05-2010

COMPTES ANNUELS en

EURO

approuvés par l'assemblée générale du

28-06-2023

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

Exercice précédent du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.2, A-ASBL 6.5, A-ASBL 7

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

MANGON ANAIS

CHAUSSEE DE NAMUR 294 1
5310 Leuze (Nam.)
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat : Administrateur

PIRSON CHRISTINE

Avenue de la Citadelle 29
5100 Jambes (Namur)
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat : Administrateur

FRETIN DAVID

AVENUE MARCEL GOURDIN 75
5001 Belgrade
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat : Administrateur

RAPPE ETIENNE

QUAI DE MEUSE 2
5100 Jambes (Namur)
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat : Administrateur

Saritas Emine

Rue de Burnot 43
5070 Sart-Saint-Laurent
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-03-28

Fin de mandat : Administrateur

DANZE HUGUES

RUE DE COPPIN 167
5100 Dave
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat : Administrateur

WEICKER JEAN-CHRISTOPHE

RUE DES FOSSES A PLOMB 2
5020 Vedrin
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat : Administrateur

D'ALTOE LAURENT

Rue d'hymlée 37
6280 Gerpinnes
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat : 2023-06-28 Administrateur

VAN CUTSEM MICHAEL

RUE G MARCHAL 18
5170 Bois-de-Villers
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat : Président du Conseil d'Administration

AOUST PHILIPPE

RUE LEON FRANCOIS 81 81
5170 Profondeville
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat : 2023-06-28

Administrateur

MALCHAIR TIPHAIN

RUE DE BOMEL 107
5000 Namur
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-28

Fin de mandat :

Administrateur

LISSEIR VALENTINE

DIRECTRICE
RUE EUGENE THIBAUT 1 C
5000 Namur
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-06-28

Fin de mandat :

Personne déléguée à la gestion journalière

SKA VALERIE

Rue de Wimbe 17
5580 Villers-sur-Lesse
BELGIQUE
Début de mandat :

Fin de mandat :

Administrateur

JEAN-MARIE DEREMINCE, REVISEUR D'ENTREPRISES SRL (b00117)

0434447162
Avenue Baron Fallon 28
5000 Namur
BELGIQUE
Début de mandat : 2020-06-29

Fin de mandat : 2023-06-29

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

DEREMINCE Jean-Marie (A01047)
Réviseur d'entreprise
Avenue Baron Fallon 28
5000 Namur
BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

Stocks

Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances

Placements de trésorerie

Valeurs disponibles

Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	<u>1.541.741</u>	<u>1.664.595</u>
6.1.1	21	99.542	30.362
6.1.2	22/27	1.441.304	1.633.339
	22	880.293	947.369
	23	480.676	578.494
	24	80.334	107.476
	25		
	26		
	27		
6.1.3	28	895	895
	29/58	<u>817.972</u>	<u>1.057.931</u>
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	37		
	40/41	284.658	389.896
	40	264.993	335.927
	41	19.665	53.969
	50/53		
	54/58	426.824	542.975
	490/1	106.489	125.060
	20/58	2.359.713	2.722.526

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>932.840</u>	<u>946.067</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	380.878	333.230
Subsides en capital		15	551.961	612.837
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		<u>161.828</u>
Provisions pour risques et charges		160/5		161.828
Pensions et obligations similaires		160		145.528
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		16.301
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>1.426.873</u>	<u>1.614.631</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	494.815	660.272
Dettes financières		170/4	494.815	660.272
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3	494.815	660.272
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	859.542	898.863
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	165.457	187.369
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	313.944	379.721
Fournisseurs		440/4	313.944	379.721
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	996	996
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	378.804	284.006
Impôts		450/3	32.423	2.994
Rémunérations et charges sociales		454/9	346.381	281.012
Autres dettes		48	341	46.772
Comptes de régularisation		492/3	72.517	55.496
TOTAL DU PASSIF		10/49	2.359.713	2.722.526

COMPTE DE RÉSULTATS

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	2.900.962	2.438.564
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A	145.528	24.200
Chiffre d'affaires			70		
Cotisations, dons, legs et subsides			73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers			60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	2.507.967	1.918.083
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles			630	321.945	256.798
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/9	-16.301	109.400
Autres charges d'exploitation			640/8	13.419	11.658
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	73.931	142.625
Produits financiers		6.4	75/76B	0	350
Produits financiers récurrents			75	0	350
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	25.308	15.622
Charges financières récurrentes			65	9.007	14.607
Charges financières non récurrentes			66B	16.301	1.015
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	48.623	127.353
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	974	1.720
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	47.649	125.632
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	47.649	125.632

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	380.878	333.230
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	47.649	125.632
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	333.230	207.597
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	380.878	333.230

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	33.251
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	84.583	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	117.834	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	2.889
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	15.403	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	18.292	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	99.542	

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffectations
- Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations
- Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

- Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	7.377.165
8169	114.507	
8179	1.854.652	
(+)/(-) 8189		
8199	5.637.020	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
(+)/(-) 8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	5.743.826
8279	306.542	
8289		
8299		
8309	1.854.652	
(+)/(-) 8319		
8329	4.195.716	
(22/27)	<u>1.441.304</u>	
8349		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	895
8365		
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
8395	895	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
(28)	895	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	165.457
--	------	---------

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	494.815
---	------	---------

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	
---	------	--

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	38,1	37,2
76	145.528	24.200
(76A)	145.528	24.200
(76B)		
66	16.301	1.015
(66A)		
(66B)	16.301	1.015
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

SRL DEREMINCE JEAN-MARIE - Honoraires

Exercice
2.473

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en	3P. Total (T) ou total en
	(exercice)	(exercice)	équivalents temps plein (ETP)	équivalents temps plein (ETP)
			(exercice)	(exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent				
Nombre moyen de travailleurs	10026,8	18,4	38,1	37,2
Nombre d'heures effectivement prestées	10140.464	17.372	57.836	58.256
Frais de personnel	1021.754.658	753.310	2.507.967	1.918.083

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

- Hommes
- de niveau primaire
- de niveau secondaire
- de niveau supérieur non universitaire
- de niveau universitaire
- Femmes
- de niveau primaire
- de niveau secondaire
- de niveau supérieur non universitaire
- de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

- Personnel de direction
- Employés
- Ouvriers
- Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	27	17	37,6
110	22	16	32
111	2	1	2,6
112			
113	3		3
120	22	11	29,1
1200			
1201	9	3	11,1
1202	8	5	10,9
1203	5	3	7,1
121	5	6	8,5
1210			
1211	1	1	1,5
1212	2	2	3,2
1213	2	3	3,8
130			
134	25	16	35
132			
133	2	1	2,6

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	205	21	1	21,8
	305	21	3	22,8
SORTIES Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice				

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour l'association ou la fondation dont coût brut directement lié aux formations dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803		5813	
	58031		58131	
	58032		58132	
	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour l'association ou la fondation	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur Nombre de travailleurs concernés Nombre d'heures de formation suivies Coût net pour l'association ou la fondation				
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Résumé des règles d'évaluation :

 Les règles d'évaluation sont fixées en application de l'Arrêté Royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilisation des Associations Sans But Lucratif.
 Les actifs immobilisés sont comptabilisés à leur valeur nominale et amortis dans la manière suivante à un taux linéaire :
 Comptes 210000 Immobilisations incorporelles : 20%
 Comptes 231000 Installations Machines et outillages : 10%-20%
 Comptes 231100 Matériel d'exploitation : 20%-33%
 Comptes 241000 Mobilier et matériel de bureau : 20%
 Comptes 241100 Matériel informatique : 20%-30%
 Comptes 241200 Véhicules : 25%
 Comptes 251030 Leasing : 20%
 Les acquisitions de moins de 250,00 Euros sont toujours prises en charge l'année de l'acquisition, même si elles ont un caractère d'actif permanent.
 L'amortissement est calculé prorata temporis l'année de l'acquisition.
 Le stock est évalué au dernier prix d'achat.
 Les créances à un an au plus sont reprises à leur valeur nominale. Les créances douteuses font l'objet de réduction de valeur en fonction du risque de perte.
 Les subsides et autres produits à recevoir sont enregistrés en créances au bilan dans la mesure où ils sont certains, et, le cas échéant, la convention signée, et qu'ils portent sur la période clôturée ou une période antérieure.
 Les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale; les valeurs en monnaie étrangère sont reprises au cours de change à la date de clôture du bilan.
 Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté des moyens permanents reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association.
 Les subsides d'investissements obtenus sont comptabilisés à leur valeur nominale.
 A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine de manière individualisée, les provisions à constituer.
 Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DES COMMISSAIRES

JEAN-MARIE DEREMINCE S.R.L.

REVISEUR D'ENTREPRISES

Avenue Baron Fallon, 28

5000 NAMUR

TEL. 081/74.46.08

FAX 081/74.03.55

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE
L'ASBL « CANAL C »**

**Siège social rue Eugène Thibaut, 1 c,
5000 NAMUR**

Numéro National 0441.005.550

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'asbl « CANAL C », nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés pour la première fois en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres pour le contrôle de l'exercice 2014, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire a été reconduit pour la dernière fois lors de l'assemblée générale du 29 juin 2019 et vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres statuant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'asbl durant trois exercices durant le présent triennat.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association comprenant le bilan au 31/12/2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.359.713 (arrondi) et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 47.649 (arrondi).

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31/12/2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique¹. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les

exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association/la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'Association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable des autres informations contenues dans le rapport annuel d'activités, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs les informations contenues dans le rapport d'activités et respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

L'asbl CANAL C ne remplit pas les conditions légales pour être soumis à la rédaction du rapport de gestion.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si les rapports d'activité comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 14 juin 2023
Srl JM Deremince-reviseur d'entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'M' intertwined, followed by a vertical stroke.

Représenté par
Jean-Marie Deremince
Réviseur d'entreprises